

de l'Autriche en Albanie élargit singulièrement le problème adriatique. Il faut insister sur les origines de cette politique et en préciser l'objet.

Dès le Congrès de Berlin, il y a vingt-deux ans, l'Autriche-Hongrie se faisait adjuger, à titre de complément de l'occupation de la Bosnie-Herzégovine, le droit de tenir garnison dans l'ancien sandjakat de Novi-Bazar, et la police maritime de la basse Adriatique, soit une porte sur l'Albanie et la surveillance du littoral de cette province. Le succès de sa politique en Serbie, où elle a gouverné jusqu'à l'année dernière, sous le règne nominal du roi Milan, lui a permis d'étendre cette zone de premier investissement à toute la frontière serbo-albanaise, c'est-à-dire d'entourer l'Albanie par trois côtés. Et la convention à peu près contemporaine, passée avec la Russie en 1897 et célébrée comme le *palladium* de la paix dans les Balkans, a placé la même région, sinon en texte, du moins en esprit, dans la sphère territoriale de son influence.

C'est donc d'accord avec les puissances en général et la Russie en particulier, que l'Autriche-